



Marie-Claire Bordaz

Agora d'Évry : centre commercial, théâtre, cinémas, services sociaux, médiathèque

L'heure de gloire de l'équipement intégré

Une forme de centralité en ville nouvelle

Alexis Korganow

Objet aujourd'hui un peu oublié «l'équipement intégré» fut l'une des figures emblématiques du discours sur l'innovation en ville nouvelle. Le procédé qui consiste à regrouper dans un même bâtiment plusieurs programmes d'équipements à vocation sociale, sanitaire, éducative et culturelle n'est pas né en ville nouvelle, mais avec les extensions d'un collège baptisé « Centre Éducatif et Culturel » (CEC) qui a ouvert ses portes en 1968 à Yerres dans le nord de l'Essonne, une « banlieue dortoir » de Paris. À partir de cette opération inaugurale, un processus d'expérimentation soutenu par le ministère de l'Éducation Nationale s'est mis en place ; une dizaine d'opérations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Les premiers prototypes d'Yerres, Istres et de la Villeneuve de Grenoble ont donné lieu à un effort sans précédent de concertation et de théorisation tant sur l'action socioculturelle à mener par ces structures que sur leur organisation spatiale. Une théorie officielle de l'équipement intégré a été élaborée, étayée par un grand nombre de travaux de recherche et par la publication de plusieurs textes officiels¹.

Porteur de tous les espoirs en matière d'animation globale, de pédagogie nouvelle, de décloisonnement des services, et aussi plus prosaïquement de rentabilité des locaux, le procédé est consacré par les recommandations des commissions du VI^e Plan dans lesquelles se sont illustrés de façon très active les membres du groupe à l'origine du CEC de Yerres. Plusieurs facteurs ont favorisé sur le plan général la convergence entre l'équipement intégré et les principes de mise en œuvre des villes nouvelles.

La structuration des organismes chargés de la mise en œuvre des Villes Nouvelles, organismes centralisateurs et transversaux favorise la coordination des financements nécessaires à la réalisation des équipements intégrés et à une politique coordonnée de leur fonctionnement. Le caractère intercommunal de l'équipement intégré permettant d'offrir aux communes groupées ce que chacune ne pourrait s'offrir séparément se retrouve en phase avec la situation territoriale des villes nouvelles. Le refus des normes rigides et des conditions de production industrialisée et sectorisée qui régissent les programmes d'équipements et qui conduisent à une

inadaptation par rapport aux usages, est commun aux promoteurs des équipements intégrés et à ceux des villes nouvelles.

La volonté des villes nouvelles de constituer un centre urbain accordant la plus grande importance à la planification des équipements et au regroupement des services, des commerces, des activités c'est-à-dire à l'enjeu de coordination des équipements rejoint celle qui anime plus modestement le projet d'équipement intégré. L'accent mis sur le développement de la vie sociale et culturelle, autour de la problématique de l'animation en ville nouvelle et de l'implication de la population dans la définition de son cadre de vie, rejoint la vision extensive de l'éducation dans l'équipement intégré. Succédant à l'équipement objet, l'équipement intégré comme dispositif complexe et évolutif s'accorde avec les nouvelles méthodes urbanistiques développant des approches pluridisciplinaires et des approches qui prennent en compte le processus évolutif de la ville et la complexité des interactions entre les différents éléments constitutifs de celle-ci. L'objectif de production de centres urbains « animés », clairement énoncé en 1965 dans les préconisations du SDAU de la Région Parisienne puis dans celles de la Commission des villes du VI^e Plan (*Urbanisme*, 1970), est au cœur des débats des villes nouvelles, ce que manifestent les colloques successifs organisés sur le sujet ainsi que la série des grands concours d'urbanisme ayant vocation à marquer les étapes importantes dans l'évolution des principes d'aménagement².

1. Rapport annuel du Conseil d'État, 1970-1971, Circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale du 4 juillet 1972 et circulaire du Premier Ministre du 19 novembre 1973.

2. « Les grands concours lancés dans les villes nouvelles sont riches d'enseignements d'une part parce qu'ils permettent de connaître la façon dont a été posé un problème global sur le plan du programme normatif et des orientations qualitatives ce qui est une source de référence pour les aménageurs et les concepteurs, d'autre part par les projets concurrents eux-mêmes qui marquent une étape dans les tendances de l'architecture et de l'urbanisme contemporain », Michel Rousselot in « le concours des Coteaux de Maubuée », *Les Cahiers de l'IAURP*, mai 1975.

Les Annales de la recherche urbaine n°98, 0180-930-IX-05/98/pp.75-82 © MTEM

Les premières opérations à Évry (Agora et équipements de Évry I), à Saint-Quentin-en-Yvelines (centre des sept mares), au Vaudreuil (équipements de la première tranche du germe de ville), à Marne-la-Vallée (centre de l'Arche Guédon et Piazza), puis dans l'ensemble des villes nouvelles attestent de l'importance prise par le procédé de l'équipement intégré dans la conception des centres. Cependant la mise en œuvre de ces entités s'est heurtée à de multiples difficultés, qui ont obligé le modèle à se diversifier et la notion d'intégration à se retravailler, à s'adapter pour tenir compte d'autres lignes de force de l'aménagement.

L'équipement intégré rend nécessaire la programmation

Le procédé mobilise l'ensemble des niveaux de décision, administrations centrales ou déconcentrées, collectivités locales, investisseurs privés, associations, acteurs professionnels, suivant un processus complexe d'élaboration et de coordination comparable à celui développé pour les projets urbains et visant l'exercice d'une « maîtrise d'œuvre urbaine » que revendiquent les acteurs des villes nouvelles³.

Dès le départ c'est-à-dire dès le premier colloque organisé sur le sujet en 1970 à l'adresse des missions d'aménagement, l'équipement intégré apparaît problématique et fait l'objet de nombreuses réserves. Il exige des équipes d'aménagement un mode de fonctionnement incluant un effort réflexif pluridisciplinaire qui participe du processus initial d'affirmation de ces équipes, mais qui est coûteux. Il faut souligner de ce point de vue l'importance des échanges avec d'autres acteurs, l'IAURP, le SGGCVN ou encore les bureaux d'étude extérieurs, autant d'acteurs relais qui constituent un maillon clé entre les questionnements des sciences humaines et les processus opérationnels.

La remise en cause des grilles et des normes d'équipements a eu un rôle direct dans le développement en ville nouvelle d'une activité de programmation considérée très tôt comme une innovation en soi. La démarche de décomposition/recomposition des programmes et la réflexion sur la distribution spatiale des fonctions a généré un ensemble d'outils et de méthodes spécifiques. Elle a suscité non sans excès une floraison d'interventions de prestataires extérieurs impliqués dans la réflexion sur la programmation et sur la coordination des équipements collectifs. La SCOOPER, le CERFI, Quaternaire Éducation, le Groupe de Sociologie Urbaine, l'Agence Nationale pour le Développement de l'Éducation Permanente ou encore le BERU, ont joué un rôle important dans la formalisation de pratiques et d'outils programmatiques spécifiques tels que les tableaux à double entrée et les graphes, (Mission d'étude de la Ville Nouvelle du Vaudreuil, 1973).

L'influence de l'équipement intégré dans la formalisation de l'activité de programmation passe aussi par le positionnement du programmeur comme médiateur. Sur le thème

programmation et animation, la formule de l'intégration, répondant notamment à l'objectif de participation des habitants, conduit au développement de méthodes de concertation formalisées par des « groupes de travail », à la recherche d'une coordination interinstitutionnelle et d'une meilleure appréhension des besoins des habitants. La « méthode des groupes de travail » telle qu'elle est théorisée notamment par l'équipe du Vaudreuil se décline ainsi en groupes de travail « techniques » (les plus fréquents) et en « groupes de réflexion » (les plus délicats).

Cette pratique initiée par les Établissements publics d'aménagement et développée en liaison avec des intervenants extérieurs (bureaux d'étude, équipes de préanimation) va être relayée dans certaines villes nouvelles par les Syndicats Communautaires d'Agglomération (avec par exemple l'expérience de programmation du centre du quartier Saint-Bonnet à l'Isle-d'Abeau) mais le transfert de compétence en la matière entre les EPA et les collectivités tourne court assez rapidement. C'est finalement par le biais de la politique de la ville que se perpétueront et se renouvelleront de telles démarches de médiation.

La notion urbanistique d'intégration

Le vocable d'intégration s'affirme dans un contexte de crise de la ville moderne et de redécouverte des vertus des centres anciens. Il est d'emblée associé à la problématique du centre comme terme antithétique au *zoning* et à la ségrégation fonctionnelle dérivés des principes de la Charte d'Athènes et aussi comme terme antithétique au modèle américain de la ville diffuse.

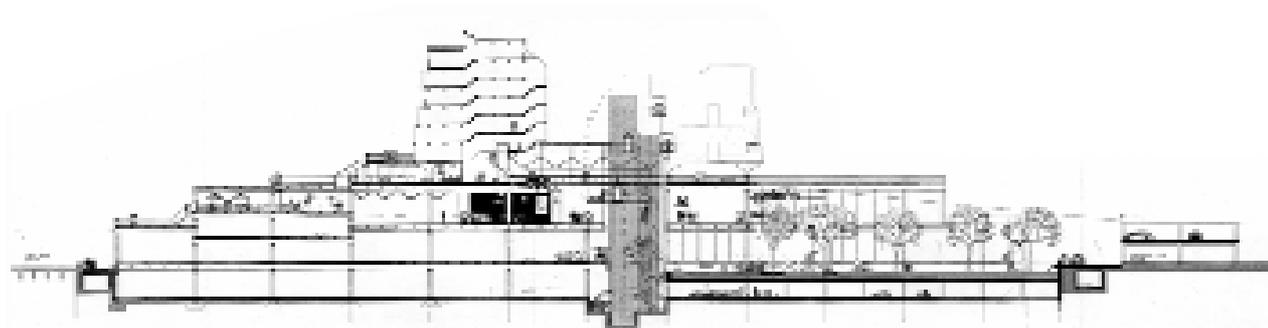
Utilisé très tôt en ville nouvelle, en particulier pour l'aménagement d'Évry, l'intégration a donc d'abord une acception urbanistique : « L'idée dominante était donc de réaliser un centre. Fallait-il un centre intégré ou bien dilué ? Nous avons choisi de faire un centre latin très intégré aux quartiers d'habitation »⁴.

Le développement des moyens de transport et des moyens de télécommunication pose avec force dès les années soixante le problème du devenir de la concentration d'activités et celui du devenir des fonctions de loisirs en centre ville. Quelle animation peut être maintenue et développée dans le centre en dehors du commerce ? Face à la logique de développement extensif de la banlieue « à l'américaine » sur la base de deux éléments, le pavillon individuel et la « boîte commerciale », la création des centres en ville nouvelle s'appuie sur les orientations suivantes :

Le positionnement de grands équipements structurants ayant traditionnellement un rôle identitaire et un rôle de

3. Voir les « sept piliers de la maîtrise d'œuvre urbaine » définis par B. Warnier, (2004).

4. Texte de Lalonde sur la conception d'Évry, in *Colloque Centres Urbains*, 1969.



Projet de piazza pour le centre de Marne-la-Vallée 1969-1974, non réalisé. Gruber & Zubléna, architectes : l'Intégration verticale

pôle de rassemblement très forts dans la ville française tels que la Préfecture ou l'Université venant faire contrepoids à l'incontournable centre commercial.

Suivant le modèle des centres anciens européens, il s'agit d'associer les services et les commerces avec un habitat collectif dense en superposant les fonctions, comme le font les immeubles urbains traditionnels avec leurs locaux d'activité en rez-de-chaussée. Cette recherche d'intégration physique des activités dans l'habitat du centre s'applique en particulier au centre commercial. Il s'agit de le relier à l'habitat pour pallier la faiblesse de son architecture et pour faire bénéficier l'ensemble du centre de son pouvoir attractif.

La question des infrastructures, de l'accessibilité des centres par les transports en commun (avec l'importance de la gare) et par l'automobile est le corollaire dans la conception des centres de la volonté de regroupement des activités. La séparation des flux piéton et automobile est un préalable systématique à la conception des premiers centres en ville nouvelle. Pour les équipes des EPA, le fait de privilégier les liaisons piétonnes pour relier entre eux les équipements correspond au choix « culturel » de la « rue » à l'européenne par opposition au modèle américain du tout voiture.

La question de l'évolution de la ville dans le temps est une des données qui distingue le plus l'approche des villes nouvelles de celle de la planification antérieure des grands ensembles.

La notion d'évolutivité du centre liée à une conception de la ville en mouvement est prise en compte à des degrés divers par les différentes équipes d'aménageurs. Elle est particulièrement argumentée par l'équipe du Vaudreuil qui y apporte une dimension politique et sociale⁵. Sur le modèle de l'organisation parcellaire de la ville traditionnelle, l'intégration associée à l'évolutivité renvoie dans ce cas surtout à une capacité d'accueil d'activités diverses par une structure bâtie. Cette approche s'appuie principalement sur trois notions :

La notion de « structure urbaine » comme support de l'évolution du cadre bâti.

La notion de réseau comme alternative à la concentration des équipements dans un centre unique et comme alternative à une organisation hiérarchique des fonctions entre les quartiers et le centre principal.

Enfin la notion de participation qui implique un processus

de production de l'environnement dans lequel la population intervient directement, en particulier dans le processus de localisation et de développement du ou des centres.

Pour traiter la question de la centralité principale en ville nouvelle trois solutions ont été définies. La première consiste à favoriser un centre principal unique, un « cœur de ville » (solution retenue à Évry). La deuxième consiste à planifier deux centres en s'appuyant sur le facteur temps, avec un premier centre (centre secondaire) adapté au démarrage de la ville nouvelle dans son échelle, sa concentration des services, et un deuxième centre différé (futur centre principal) destiné à répondre à la réalité future de la ville nouvelle (approche retenue à Cergy-Pontoise, à Saint-Quentin-en-Yvelines et aussi à l'Ile-d'Abeau). La troisième attitude consiste enfin à prôner un polycentrisme plus radical. C'est la position défendue au Vaudreuil avec les notions de réseau et de « nœuds » ou à Marne-la-Vallée avec l'organisation linéaire le long du RER de quatre centres de secteurs.

Les notions de centre secondaire, de centre provisoire ou de centre de secteur viennent s'ajouter à la hiérarchie classique, centre principal, centre de quartier et centre de voisinage. Si l'enjeu de concentration et d'intégration des fonctions intervient *a priori* aux différents niveaux comme ce fut le cas à Évry, que ce soit pour mettre en place d'emblée un centre de la ville très attractif ou pour développer des centres de quartier, c'est autour du niveau intermédiaire de centre secondaire ou de centre de secteur que le principe apparaît le plus développé associant un enjeu de proximité à l'échelle du quartier et un enjeu d'animation à l'échelle de l'ensemble de la ville nouvelle.

De l'intégration des fonctions au centre intégré

Au-delà de la volonté de concentrer les services et les activités et de les rattacher à l'habitat, la notion de « centre

5. Lacaze J.-P., Thurnauer G., Harris C., (1972), « Recherche et stratégie de mise en œuvre d'une stratégie de la centralité dans la ville nouvelle du Vaudreuil », *Colloque sur les centres et la centralité dans les villes nouvelles*, Institut Français du Royaume-Uni.

intégré » correspond à une volonté d'optimiser la répartition des fonctions autour d'un espace intérieur protégé et contrôlé. Intégration des équipements et structuration de l'espace public, tel est l'enjeu.

La méthode qui correspond à l'application la plus complète de la formule de l'équipement intégré, telle qu'elle a pu être théorisée à partir des modèles initiaux, s'appuie sur deux principes.

Le rapprochement des équipements, leur décomposition en entités plus primaires, les fonctions, conduit à opérer des regroupements fonctionnels par delà la clôture traditionnelle des programmes et à rechercher des assemblages nouveaux, à créer des équipements « inédits » répondant à des besoins nouveaux.

Décomposer le programme permet de mieux localiser les activités non seulement entre elles mais aussi par rapport au site en tenant compte de leur potentiel « d'animation » c'est-à-dire de leur capacité à accueillir et à réunir des populations différentes. La démarche s'organise en général suivant deux pôles, le pôle urbain, celui de l'espace public animé (la « rue ») et le pôle calme de la nature, celui du parc. Les locaux susceptibles d'être fréquentés par plusieurs types de populations sont placés préférentiellement le long des cheminements principaux en favorisant l'ouverture et l'expansion de ces locaux sur l'« espace public », que ce soit au niveau des halls d'accueil ou au niveau de certaines activités. À l'inverse, les locaux réservés à une utilisation exclusive par un certain type de population sont placés en retrait, tournés vers le parc.

Toute une gradation peut ainsi être mise en place, très bien explicitée dans les schémas de « ventilation » des locaux du centre de Noisy Est ou du centre du quartier 5 de Noisiel – futur centre de quartier de l'Arche Guédon – à Marne-la-Vallée. Ce sont les locaux « extraits des programmes tradi-

tionnels » c'est-à-dire les locaux résultant du processus d'intégration, susceptibles de constituer de nouveaux lieux et de nouveaux services où vont se croiser les populations des différentes institutions concernées qui viennent constituer le cœur de ces nouveaux quartiers. Il en est ainsi de la « Maison du temps libre » élaborée pour le quartier 5 de Noisiel, nouvelle institution regroupant les ateliers d'un CES, d'un CET et d'une MJC, (Ragu D., Lécureuil J., 1971).

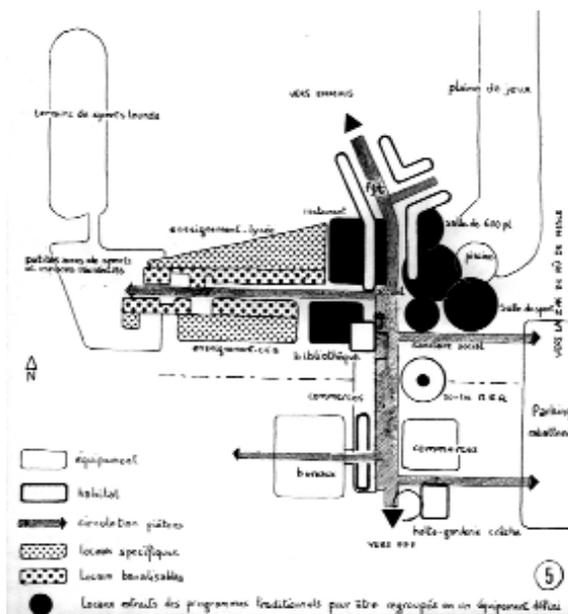
Agora versus shopping centre

L'approche des interactions entre l'enjeu de centralité de la ville nouvelle et la notion d'intégration des équipements conduit à approfondir la manière dont le centre a pu se construire sur l'opposition entre deux modèles de regroupement et d'architecture, celui mercantile et américain du *shopping centre* et celui culturel et européen de l'*Agora* ou du *Forum*. C'est à Évry que ces deux modèles auxquels correspondent deux philosophies d'intervention, mission et expérimentation pour le socioculturel contre consultants et efficacité pour le commercial, vont d'abord s'affronter et donner lieu à la principale tentative de conciliation. L'influence en la matière des théories américaines, et de celles en particulier de l'urbaniste et spécialiste des centres commerciaux Victor Gruen, sont très fortes (pour s'en inspirer ou pour s'en servir de vision repoussoir). Le modèle américain du *shopping centre* ou du *mall* commercial, ainsi que la question du développement de la centralité à partir d'initiatives et de capitaux privés vont devenir des thèmes privilégiés de méditation pour les aménageurs des villes nouvelles françaises. Il s'agit d'échapper au caractère social des grands ensembles pour initier une dynamique d'investissement privé⁶.

Conforté par les exemples étrangers (Agora de Dronten, forum de Billingham), le modèle d'un espace socioculturel protégé va s'affirmer face à une formule du centre commercial régional (CCR) amenée à se repositionner du fait de la concurrence des hypermarchés.

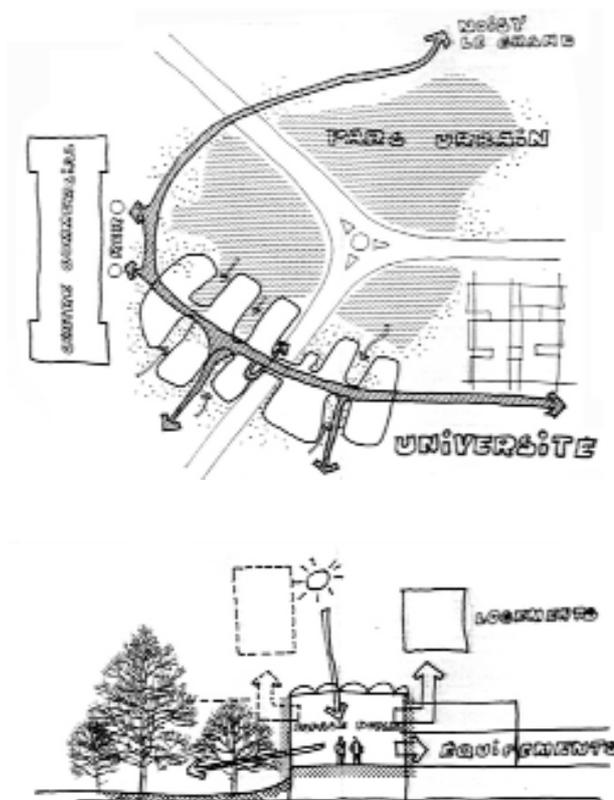
Si en ville nouvelle le concept du *forum* se construit en jouant largement de l'opposition avec la « boîte fermée » du centre commercial et avec la logique marchande de conditionnement, certains dispositifs architecturaux, tels que le large apport de lumière naturelle, la conception de lieux de rassemblement ou de spectacle informels ou encore le principe d'un espace public climatisé vont en fait être rapidement partagés par les deux types d'espace.

Au final cependant, c'est bien autour de deux pôles distincts que vont chercher à s'organiser les centres de la plupart des villes nouvelles. À ce jeu là, c'est l'équipement intégré qui perd : projets abandonnés à Marne-la-Vallée, à



Centre Noisy-Est, ventilation

6. Intervention de H. Victor Gruen au colloque *Centres urbains*, 1969.



Projet de plaza pour le centre de Marne-la-Vallée, 1969-1974 (non réalisé)
Architectes coordonnateurs : Gruber & Zublena

Villeneuve d'Ascq, au Vaudreuil, projet tronqué à l'Isle-d'Abeau.

Les difficultés de mise en œuvre de l'équipement intégré font de celui-ci un révélateur des équilibres fragiles et des critères multiples à prendre en compte pour la réussite d'un projet complexe.

Les problèmes de décalage de financements entre les différents programmes impliqués.

Les problèmes de coexistence entre les différents corps de professionnels, animateurs, créateurs, enseignants avec les tendances de chacun à l'hégémonie ou au repli.

Les problèmes de direction et de gestion d'un équipement regroupant plusieurs institutions, gestion des locaux, gestion des emplois du temps, définition de la politique d'animation globale et de la politique pédagogique.

Les problèmes d'organisation spatiale, multiplication des accès, problème d'usage des espaces ouverts, manque de moyens pour financer les espaces communs (rangements et espaces de liaisons supplémentaires).

Des problèmes techniques, problèmes acoustiques, problèmes de sécurité incendie entre des établissements tiers.

Enfin des problèmes politiques, la définition de l'équipement collectif est prise alors dans un système de rapports de force entre l'EPA, le Syndicat d'Agglomération et les

communes. L'objectif d'animation globale pâtit de l'apparition dans les villes nouvelles de nouveaux clivages tel le clivage communal/intercommunal qui affecte les équipements sociaux et éducatifs à la commune et les équipements culturels à l'intercommunalité.

De l'équipement unique au réseau

Face à cette somme de problèmes, des réponses sont d'emblée élaborées en ville nouvelle, celle d'équipements pouvant admettre plusieurs modes de fonctionnement plus ou moins intégrés (principe théorisé à l'occasion du concours d'Évry I), celle limitant les espaces mis en commun au hall d'accueil et aux espaces de services (vestiaires, locaux techniques), enfin celle abandonnant résolument l'effort d'implication du monde scolaire.

La notion d'éclatement des équipements mettant en cause les super-équipements intégrés, ingérables et confisqués par une catégorie de population ou de professionnels, ainsi que la prise en compte des différentes échelles d'organisation des ensembles urbains conduisent à une approche globale à l'échelle du quartier de l'offre de services et d'activités.

Dès lors, l'intégration, le principe du regroupement et de l'association des programmes sont abordés comme des modalités parmi d'autres de la mise en œuvre des programmes, comme des modalités non pas à abandonner mais à moduler. Une théorisation plus large de la localisation des équipements est développée qui intègre la dimension du conflit et la logique d'affirmation et d'opposition des groupes sociaux. C'est dans cette logique que s'inscrit la deuxième génération d'équipements intégrés en ville nouvelle telle qu'elle a pu être programmée par exemple dans le quartier du Lizard à Marne-la-Vallée.

La politique de développement des LCR et les choix opérés dans l'utilisation des financements versés systématiquement par les promoteurs de logement locatif, s'inscrit dans le sens de cette diversification et dans le sens de la constitution de ces réseaux socioculturels.

Enfin, tout comme dans le cas de la réalisation de la Galerie de l'Arlequin à la Villeneuve de Grenoble, la formule du centre intégré a été le vecteur de développement de tout un travail de définition de l'espace public piéton. C'est le cas en particulier dans le projet du centre de l'Arche-Guédon ou dans celui des sept mares. Plus que l'enjeu d'organisation et de gestion collective d'un équipement lourd regroupant et associant plusieurs programmes, ce sont les flux, les déplacements générés par l'éclatement des programmes et leur répartition au sein du centre qui finissent par être surtout valorisés dans l'approche urbaine de l'intégration, (Vincent G., 1979).

L'espace public avec son potentiel d'activités prend le pas sur l'équipement pour répondre aux objectifs de l'animation.



Marie-Claire Bordaz

Marne-la-Vallée, Noisiel, médiathèque, architecte : Bernard Huët

Les formes architecturales de l'intégration

L'exploitation tardive du principe de regroupement et d'association des programmes a pu faire de l'équipement socioculturel un terrain de confrontation entre deux tendances opposées de l'architecture urbaine. Le discours initial sur la polyvalence, la banalisation et l'évolutivité des locaux, la nécessité d'une architecture ouverte et anti-monumentale qui s'accordait avec le courant « mégastructurel » va être confronté à la montée en puissance du discours sur les formes traditionnelles de la ville (le retour de l'îlot) et sur l'impact symbolique de l'édifice public.

Le principe d'intégration, qui participe d'un mouvement de remise en cause de la logique de production d'une architecture répétitive et morne, va croiser le mouvement de renouveau de l'architecture des bâtiments publics porté par la création en 1977 de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques. Cette nouvelle institution trouve dans les villes nouvelles un terrain d'action privilégié, ce que traduit notamment l'ouvrage *Guide de l'architecture dans les villes nouvelles de la région Parisienne* publié en 1979 avec une préface de J.-E. Roullier et de G. Salmon-Legagneur. Cette préface met en valeur le dispositif pluridisciplinaire des missions et des EPA par opposition au système antérieur de l'architecte en chef, elle souligne la place laissée aux jeunes architectes ainsi que l'encouragement de la procédure de concours, elle met enfin l'accent plus particulièrement sur l'effort déployé dans le domaine des

équipements publics en soulignant l'objectif de redonner à ces édifices une « valeur symbolique », elle souligne l'importance accordée à la phase amont de programmation. Ces deux orientations, celle de la valeur symbolique retrouvée des édifices publics dans la ville et celle du soin apporté à la programmation comme traduction des besoins réels des habitants sont les deux grands chevaux de bataille de la MIQCP.

« Le souci de l'architecture doit être placé au premier plan dans nos constructions publiques. Autrefois les constructions publiques se reconnaissaient aisément et sous un jour favorable dans la ville : le rôle social qui leur était attribué se manifestait par le choix de leur emplacement, par leur conception architecturale, ainsi que par le traitement de leur environnement. Cet effort de signification symbolique mérite d'être retrouvé aujourd'hui », (Michel d'Ornano, 1980). Cette citation de Michel d'Ornano est faite à l'occasion d'une opération de promotion d'une série de « concours d'architectures publiques » organisés conjointement par la direction de l'architecture, la MIQCP et le Plan Construction en 1980. Dans ces concours, la maison de quartier des Toupets à Cergy-Pontoise est la seule opération située en ville nouvelle. L'intitulé de la consultation « centre et maison de quartier » est aussi le seul qui articule explicitement enjeu urbain et enjeu architectural (le concours se présente en deux degrés, une première phase portant sur la définition du centre de quartier et une deuxième phase portant sur le projet architectural proprement dit).

La question de la monumentalité qui est en fait posée à l'architecture moderne depuis l'après-guerre, concerne tout particulièrement les équipements socioculturels. La monumentalité traditionnelle synonyme de disposition rigide et fermée associée à des activités élitistes, la monumentalité synonyme de caractère imposant qui induit une distance vis-à-vis des usagers et qui s'oppose à la proximité et à la dynamique de l'animation fait partie des cibles visées par le discours de l'intégration.

« Abri ou édifice ? », c'est la question posée avec constance par les hommes de théâtre, à la recherche de lieux à la fois inspirateurs et accessibles. Pour surmonter la contradiction entre l'exigence de visibilité d'une architecture publique dans la ville et l'exigence de proximité et d'évolutivité à laquelle est confrontée l'architecture de l'équipement intégré, plusieurs pistes sont explorées en ville nouvelle.

La monumentalité du volume de l'espace public protégé réunissant les différents équipements, monumentalité de la halle, de son mode de couverture, est certainement la solution la plus exploitée en ville nouvelle. L'architecte Van Klingeren avait déjà posé à Dronten les termes de la contradiction en affirmant à la fois la nécessité de traiter l'espace de l'Agora dans la continuité de l'espace urbain et en même temps la nécessité de donner à l'Agora une volumétrie simple aisément identifiable. De nombreux projets ont été réalisés en ville nouvelle suivant ce principe de grand toit monumental que ce soit l'Agora d'Évry, la halle de l'Arche-



Marie-Claire Bordaz

Saint-Quentin-en-Yvelines, théâtre et médiathèque, architecte : Stanislas Fizcher

Guédon ou la couverture du centre administratif et culturel de Cergy.

La référence à la ville traditionnelle permet aussi de trouver des références typologiques susceptibles de surmonter la contradiction. Le Beffroi, la halle de marché ou le passage couvert, symboles d'une vie urbaine « populaire » et animée, sont aussi à l'œuvre en ville nouvelle en particulier dans la formalisation des maisons de quartier.

Dans un registre proche, l'argumentaire valorisant l'architecture des fermes en ville nouvelle souligne à la fois leur valeur de patrimoine et en même temps leurs qualités spatiales comme volumes capables d'accueillir une diversité d'activités. La ferme répond au discours des promoteurs et des acteurs de l'animation en ville nouvelle défendant le primat de l'animation sur l'équipement. Il s'agit de trouver des équipements provisoires et/ou polyvalents en attendant que les besoins des habitants se dessinent plus précisément. Ce thème du lieu préexistant (avec sa valeur propre identitaire par rapport à son environnement) dans lequel peut se déployer avec une grande liberté une ou plusieurs activités va être particulièrement investi par le secteur de la création culturelle.

Au bout du compte la production de formes associée à la formule de l'équipement intégré est restée, dans les villes nouvelles, balbutiante. La formule aura été surtout utile par les échanges qu'elle a suscités et par les processus de maturation des acteurs professionnels ou politiques auxquels elle a contribué. De ce point de vue le fonctionnement transversal de la notion d'intégration, naviguant entre différentes disciplines, reliant, articulant les propos techniques et les propos idéologiques, apparaît précurseur de postures contem-

poraines (à comparer au fonctionnement actuel des notions de développement durable ou de Haute Qualité Environnementale). Si les résolutions architecturales et urbaines ont rarement été à la hauteur des espérances, les questions posées par l'équipement intégré en ville nouvelle, à savoir les possibilités d'associer activités et intérêts privés/activités et intérêts publics, et de regrouper services et activités dans un équipement de quartier (à l'époque de la dématérialisation des services et du triomphe des loisirs distractifs), ou encore le bon usage de la concertation, sont des questions qui restent aujourd'hui d'actualité, que ce soit dans le cadre de la politique de la ville ou dans celui de l'élaboration de grands équipements fédérateurs.

Alexis Korganow

Références bibliographiques

Amouroux D., Sarramon C., (1980), *Bâtiments Publics, une nouvelle génération*, Paris, Éditions du Moniteur.

Association Française des Villes Nouvelles, (1996), *Villes nouvelles, centres nouveaux*, Mémoire des travaux du Groupe de Réflexion sur la Centralité – Recueil d'articles, Paris, Ed. Association Française des Villes Nouvelles.

Chartier N., (1974), « Les équipements intégrés », *Notes et Études Documentaires*, n° 4091, Paris, La documentation française.

Lafrasse P., Vincent G., (1977), *Inventaire des équipements de superstructure de compétence locale – Repérage des types d'innovation*, Ville Nouvelle d'Évry, Plan construction. Secrétariat Général du Groupe Central des Villes Nouvelles. (publiée dans les Cahiers de l'IAURIF, vol. 52, sept. 1978).

Ousset B., (1978), « La programmation, un métier », *Techniques et Architecture* « Équipements de quartier », n° 318, p. 70.

Ornano M. d', (6 octobre 1980), *Discours in Concours d'architectures publiques*, Dossier de Presse. Paris, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Ragu D., Lécureuil J., (1971), « Équipements culturels et socio-éducatifs. Analyse d'exemples français et étrangers », sous la direction de Pierre Merlin, *Les Cahiers de L'IAURP*, vol. 23.

Rivet M., (1978), *La fonction de programmation et le rôle du programmeur. La programmation dans les villes nouvelles, dans une ville moyenne (Saumur) et à Grenoble*, SGGCVN – Ministère de l'Équipement – DAFU.

Vincent G., (1979), *Étude de Saint-Quentin. 1/ Création d'un tissu urbain ; 2/ Repérage des innovations d'équipements collectifs à Saint-Quentin-en-Yvelines*, 2 fascicules, Groupe Central des Villes Nouvelles (CDU).

Warnier B., (2004), *Cergy-Pontoise, du projet à la réalité – Atlas commenté*, Liège, éd. Mardaga.

Zublena A., BERU, (1977), *PIAZZA – Marne-la-Vallée, analyse d'un processus*, EPA de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée/ Secrétariat à la culture, contrat CORDA.

Circulaire du Premier Ministre du 19 novembre 1973, « Sur les orientations et procédures à suivre en matière d'intégration des équipements », *Journal Officiel de la République Française*.

Circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale du 4 juillet 1972, « Coordination des interventions en matière d'équipements intégrés », *Journal Officiel de la République Française*.

Conseil d'État, (1970-1971), « Les équipements intégrés (centres éducatifs et culturels) » extrait de *Rapport annuel – Conseil d'État*, Paris, Les Presses Artistiques.

Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme – Bureau des villes nouvelles (2-3-4 juillet 1969), *Colloque Centres Urbains*, Texte des conférences et débats, Paris, Ministère de l'Équipement et du Logement.

EPA Cergy, (1980), « Le centre culturel et l'hôtel de ville de Cergy-Pontoise », Cergy-Pontoise, EPA Cergy.

EPAMARNE, (1974), *Centre urbain régional, Noisy-le-Grand ; La Piazza*, Dossier d'études préliminaires, Noisiel (documentation de l'EPAMARNE)

EPAMARNE/Arche, (1975), « Le concours des Coteaux de Maubuée », *Les Cahiers de L'IAURP*, vol. 39.

Établissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est, (1975), « Les fermes dans la ville nouvelle de Lille-Est (Villeneuve-d'Ascq) », Villeneuve-d'Ascq, EPA Lille-Est.

Groupe central des villes nouvelles (Jean-Marie Duthilleul et Claude Martinand), (1979), *Guide de l'architecture dans les villes nouvelles de la région Parisienne*, préface de J.-E. Roullier et de G. Salmon-Legagneur, Paris, Hachette.

Institut Français du Royaume-Uni/Secrétariat Général du Groupe Central des villes nouvelles, (Londres, 13-14 octobre 1972), *Colloque Centres et centralité dans les villes nouvelles françaises et britanniques*, Paris, ministère de l'équipement, des transports et du tourisme.

Mission d'Étude et d'Aménagement de la vallée de la Marne, (1970), *Étude pour une intégration des équipements dans trois quartiers de la ville nouvelle de la vallée de la Marne*, Paris, Mission d'Étude et d'Aménagement de la vallée de la Marne (documentation de l'EPAMARNE)

Mission d'étude de la Ville Nouvelle du Vaudreuil, (1973), *Réflexion collective sur la conception des équipements de la ville nouvelle du Vaudreuil*, Lery.

Secrétariat de la commission interministérielle pour les équipements intégrés, (1974), *Équipements intégrés. Éléments pour un Bilan*, texte dactylo, (documentation de l'EPAMARNE)

« Le V^e Plan et la promotion des centres », (1970), extrait du rapport de la Commission des villes sur les orientations souhaitables de la politique urbaine au cours du VI^e Plan (2^e fascicule, propositions détaillées), *Urbanisme*, n° 120-121, pp. 132-133.

Biographie

ALEXIS KORGANOW est architecte et docteur en urbaniste, exerçant en libéral en Haute-Normandie. Sa thèse soutenue en mai 2003, sous la direction de Jean-Louis Cohen, portait sur une histoire architecturale de l'équipement socio-culturel à l'ère des loisirs. Poursuivant cette approche il a mené, et termine actuellement, en tant que chercheur du laboratoire ACS (École d'architecture de Paris-Malaquais) une recherche pour le compte de la Mission Interministérielle d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles sur le thème de la réception et de l'exploitation de la formule de l'équipement intégré en ville nouvelle. alexis.korganow@wanadoo.fr